

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des présidents des jurys d'enseignement universitaire de la Communauté française siégeant auprès des universités pour l'année académique 2005-2006

A.Gt 16-10-2006

M.B. 05-12-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, notamment les articles 73 et 162;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2005 réglant l'organisation et le fonctionnement des jurys d'enseignement universitaire de la Communauté française, notamment l'article 3, alinéa 1^{er};

Sur proposition des institutions universitaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés pour l'année académique 2005-2006, présidents des jurys d'enseignement universitaire de la Communauté française siégeant

1) à l'Université de Liège, Mme la Professeur V. de KEYSER;

2) à l'Université libre de Bruxelles, M. le Professeur P. GOFFAUX;

3) à l'Université de Mons-Hainaut, M. le Professeur M. HECQ;

4) à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, M. le Recteur A. THEWIS;

5) à l'Université Catholique de Louvain, M. le Professeur J.L. RENCHON;

6) aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, M. le Professeur G. PHILIPPART;

7) aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles, M. le Professeur Ph. GERARD;

8) à la Faculté polytechnique de Mons, M. le Professeur P. LYBAERT;

9) aux Facultés universitaires catholiques de Mons, M. le Professeur F. JOMAUX.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2005.

Bruxelles, le 16 octobre 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

Mme M.-D. SIMONET

